

## **Rapport d'Amnesty International sur le traitement des civils palestiniens au Koweït**

Ce communiqué de presse contient des informations recueillies par une équipe de recherche d'Amnesty International ainsi qu'une mise à jour du rapport intitulé « Irak/Koweït occupé. Violations des droits de l'homme depuis le 2 août 1990 ».

Amnesty International a appelé publiquement ce jour (vendredi 19 avril 1991) l'émir du Koweït à intervenir personnellement pour mettre un terme aux arrestations arbitraires, aux tortures et aux meurtres perpétrés dans le pays depuis le retrait des troupes irakiennes.

A son retour d'une visite de quinze jours au Koweït, une mission d'enquête d'Amnesty International a déclaré que, depuis le 26 février, des dizaines de personnes avaient été tuées et que des centaines d'autres avaient été victimes d'arrestations arbitraires. Bon nombre

d'entre elles avaient été sauvagement torturées par l'armée koweïtienne et par des groupes de « résistance ».

Selon l'organisation, ces violations se poursuivent et semblent largement incontrôlées. Leur ampleur et leur persistance risquent de laisser une marque indélébile sur la situation des droits de l'homme au Koweït. Cela est d'autant plus déplorable que l'on pouvait espérer que les violations commises sous l'occupation irakienne appartenaient désormais au passé.

Les chercheurs d'Amnesty International — qui étaient les premiers représentants de l'organisation à se rendre au Koweït depuis l'invasion irakienne — avaient pour mission d'enquêter sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises après le retrait des troupes irakiennes. Ils ont également mis à jour les informations sur les violations des droits de l'homme perpétrées par les forces irakiennes au Koweït.

L'organisation a annoncé ce jour que, bien qu'il ne soit pas encore possible de parvenir à des conclusions définitives quant au nombre exact de personnes tuées par les militaires irakiens pendant l'occupation, elle était désormais en mesure de confirmer que les informations publiées en décembre donnaient une vue d'ensemble exacte de l'ampleur et de la violence des violations commises à l'encontre de la population au cours de cette période.

Toutefois, en ce qui concerne le décès de nouveau-nés évoqués dans ce rapport et dont on a beaucoup parlé, Amnesty International a précisé que, même si ses représentants ont vu les fosses communes où seraient enterrés les nourrissons, les circonstances de leur décès n'ont pas été élucidées. L'équipe envoyée sur place n'a pas recueilli d'informations prouvant sans conteste que des militaires irakiens avaient causé la mort des bébés en les sortant des couveuses ou en en donnant l'ordre.

Dans un rapport préliminaire présentant les renseignements recueillis par la mission d'enquête sur la situation actuelle au Koweït, Amnesty International indique que la grande majorité des victimes de violations depuis le 26 février étaient des Palestiniens dont certains étaient titulaires de passeports jordaniens. Figuraient également parmi elles des Irakiens, des Soudanais et des membres de la communauté « Bidun » — apatrides qui vivent au Koweït sans avoir le droit de résidence permanente et qui sont privés des droits civil et politique élémentaires.

L'organisation déclare que des victimes ont été abattues en public ou emmenées, torturées et tuées en secret. Des centaines de personnes ont été enlevées à leur domicile ou dans la rue, ou arrêtées à des postes de contrôle ; bon nombre d'entre elles ont ensuite été torturées dans des postes de police, des écoles ou dans d'autres centres de détention improvisés.

Beaucoup de ces personnes auraient « disparu » et certaines seraient détenues clandestinement.

Amnesty International est également préoccupée par la situation dramatique dans laquelle se trouvent quelque 600 personnes officiellement détenues par les autorités. Ces prisonniers ont été incarcérés, parfois pendant plus d'un mois, dans la prison militaire qui se trouve à l'extérieur de Koweït, où les conditions de détention étaient apparemment déplorables. La torture y aurait été systématique : les détenus auraient notamment été frappés, soumis à des décharges électriques et privés de nourriture et d'eau pendant de longues périodes. Les soins médicaux étaient pratiquement inexistantes. Selon des prisonniers, au moins sept de leurs compagnons seraient décédés des suites de torture ; Amnesty International connaît le nom de deux victimes.

Les représentants de l'organisation ont pu rendre visite à ces détenus après leur transfert dans la prison des jeunes délinquants à Koweït, où les conditions de détention semblaient meilleures.

Selon les membres de la mission d'enquête, parmi lesquels figurait un médecin légiste

britannique, ceux qui ont été vus avaient de toute évidence traversé de terribles épreuves et les quelques prisonniers que nous avons pu examiner portaient encore des marques de torture. D'autres étaient malades et semblaient souffrir de maladies infectieuses, notamment la tuberculose et la dysenterie.

Pendant que les chercheurs d'Amnesty International étaient dans la prison, les détenus ont reçu de la nourriture apportée d'un hôtel, mais ces derniers ont affirmé qu'ils avaient souffert de malnutrition, ce que leur état de santé semblait confirmer.

Les autorités ont déclaré qu'ils seraient jugés en vertu des règlements de la loi martiale de 1967, pour une série d'infractions présumées liées à l'occupation, notamment pour collaboration avec les troupes irakiennes. Un certain nombre de ces infractions sont passibles de la peine de mort, châtiment que condamne Amnesty International en toutes circonstances.

L'organisation ajoute que, au lendemain du retrait irakien, la plupart des exactions auraient été perpétrées par des commandos de « résistance », mais que dans les cas plus récents, les militaires étaient de plus en plus fréquemment incriminés. Les tortures et les meurtres se poursuivaient lors de la visite de la délégation d'Amnesty International du 28 mars au 9 avril. Celle-ci a recueilli des renseignements précis sur dix exécutions extrajudiciaires, mais les victimes se comptaient au moins par dizaines.

L'organisation indique qu'il n'a pas été possible d'établir le nombre exact de personnes arrêtées, torturées et tuées.

Les autorités n'ont pas permis à des organismes indépendants, comme le Comité international de la Croix-Rouge, d'entrer en contact avec les prisonniers, et leurs proches ne sont pas informés de leur lieu de détention.

On ignore de ce fait le sort de nombreuses victimes. Certaines seraient mortes en détention et d'autres seraient incarcérées dans divers locaux servant de centres de détention non officiels.

Lorsque des victimes de sévices ont été transférées à l'hôpital, les marques de torture n'ont que rarement été consignées dans les registres. L'équipe de recherche a toutefois vu le certificat de décès d'un jeune Jordanien qui indiquait la torture comme cause du décès.

Un certain nombre de victimes de torture qui ont dû être hospitalisées auraient souffert d'insuffisance rénale résultant du « syndrome d'écrasement » causé par des coups violents.

Certains médecins ont rapporté à l'équipe de chercheurs que l'armée koweïtienne et les membres des forces de sécurité supervisaient les soins et allaient jusqu'à rejeter les recommandations des médecins concernant la poursuite du traitement.

En outre certains médecins auraient collaboré de leur plein gré avec les militaires et auraient eux-mêmes traité les victimes avec dureté. Tel fut le cas à l'hôpital d'Addan, situé à la périphérie de Koweït. Il a été rapporté maintes fois à l'équipe d'Amnesty International que les victimes de torture envoyées dans d'autres hôpitaux pour recevoir les premiers soins suppliaient qu'on ne les envoie pas à l'hôpital d'Addan.

L'organisation fait observer qu'alors que plusieurs médecins ont reconnu que des personnes soignées à l'hôpital portaient des marques de torture, un petit nombre a déclaré que la torture n'était pas un problème. Un médecin koweïtien de l'hôpital Moubarak a simplement admis que « quelques Palestiniens avaient reçu des coups de poing et des coups de pied » au cours de la période qui a suivi le 26 février.

L'organisation ajoute que ses représentants ont recueilli les témoignages détaillés de plus de 40 personnes, âgées de seize à soixante ans, qui affirment avoir été torturées par des miliciens civils armés ou par des militaires.

Dans un certain nombre de cas, les marques de torture étaient toujours visibles. Dans d'autres, les récits étaient crédibles et correspondaient aux traitements qui auraient été infligés.

Un Palestinien de vingt-quatre ans a été amené le lendemain de son arrestation dans l'hôtel où séjournèrent les représentants d'Amnesty International. Il a affirmé que des hommes en civil qui prétendaient appartenir aux services de renseignements de l'armée koweïtienne l'avaient torturé : il avait été frappé des heures durant, piétiné, aspergé d'acide et soumis à des décharges électriques. Il avait des blessures profondes dans le dos et les épaules. La peau de ses cuisses était à vif par endroits et pelait, ce qui, selon Amnesty International, confirme l'utilisation d'acide sulfurique. Toutefois, certaines blessures avaient pu être occasionnées par du courant électrique. Il était dans un état pitoyable.

Une autre victime, un Soudanais de trente-cinq ans, portait encore les traces des sévices qu'il avait endurés au début du mois de mars. Selon le rapport du médecin légiste de l'organisation *« sur le torse et les avant-bras, seule une infime partie de peau restait indemne ; ces marques évoquent des coups extrêmement durs et multiples et je n'avais jamais vu de blessures aussi graves auparavant »*.

On est sans nouvelles d'un autre Soudanais torturé en même temps que son compatriote.

Un Palestinien de soixante ans a déclaré qu'il avait été arrêté par des militaires, le 9 mars, avec trois hommes plus jeunes, à un poste de contrôle et torturé dans plusieurs postes de police.

*« Nous étions parfois détenus par groupes de trente. Il s'agissait pour la plupart de jeunes de dix-huit ans et un autre de quatre-vingt ans. Ils ont été battus eux aussi. »*

Il a affirmé avoir été frappé pendant quatorze jours avant d'être remis en liberté et a ajouté : *« Mais ce qu'ils m'ont fait n'est rien en comparaison du traitement barbare infligé à mes jeunes compagnons qui sont toujours portés disparus. »*

Amnesty International indique que de nombreux prisonniers semblent avoir été systématiquement frappés au moyen de bâtons, de tuyaux en caoutchouc et de crosses de fusil, fouettés avec des câbles électriques, brûlés avec des cigarettes, des bougies et de l'acide, blessés avec des couteaux, mordus, menacés d'exécution ou de sévices sexuels. Les équipes de tortionnaires semblent s'être souvent relayées pour que les tortures se prolongent pendant des heures. Les prisonniers ont apparemment été torturés de manière systématique tous les jours.

Bien que la vengeance pour collaboration présumée avec l'ennemi semble être le motif des sévices dans certains cas, bon nombre de personnes ont apparemment été torturées du seul fait de leur nationalité.

L'organisation ajoute que les autorités judiciaires l'on assurée qu'elles tentaient de faire de nouveau fonctionner le système judiciaire. Elles ont reconnu que des violations avaient été commises par des groupes non officiels immédiatement après le retrait irakien et ont donné l'assurance que les coupables seraient déférés en justice.

Lors de la visite d'Amnesty International, des responsables du bureau du procureur avaient commencé à examiner le cas des 600 prisonniers transférés dans la prison des jeunes délinquants, et leurs procès devaient s'ouvrir à la fin du mois.

L'organisation a sollicité l'autorisation d'envoyer des observateurs aux procès et a obtenu un accord de principe du procureur général.

En résumé, Amnesty International considère qu'en dépit de certaines démarches positives, les dirigeants ne semblent accorder qu'une « priorité très modérée » aux garanties contre les violations des droits de l'homme.

Selon l'organisation, cela ne présage rien de bon pour l'avenir et engendre la peur et le ressentiment au sein des communautés visées.

19 avril 1991